

Animateur(trice)

Concevoir, développer, organiser et conduire des projets d'animation visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes en prenant en compte leur environnement.

(Ex Animateur(trice) socioculturel)

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
SOCIOCULTUREL, LOISIRS ET CULTUEL

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 4 (Bac)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

10L30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine
- Conception de projets d'animations dans le domaine culturel ou éducatif
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Élaboration et suivi de budget(s), relatif(s) à son domaine d'activité
- Evaluation quantitative et qualitative du programme d'actions d'animation
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine
- Information et promotion des réalisations et des projets dans son domaine d'activité
- Mise en oeuvre d'actions d'animation

SAVOIR-FAIRE

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Conduire un projet individuel
- Définir et utiliser les techniques et pratiques adaptées à son métier
- Établir/évaluer/optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer la satisfaction des patients/des clients/des personnels
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels/des groupes
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne

- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation de groupe (32030)
- Communication (35013)
- Conduite de projet (32035)
- Éducation santé (43432)
- Gériatrie (43059)
- Négociation : méthodes et techniques (15005)
- Pédagogie (44542)
- Psychosociologie du handicap (14414)
- Sport et techniques sportives (15459)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Animateur socioculturel/Animatrice socioculturelle \(Code ROME K1206\)](#)
- [Animateur ou animatrice enfance-jeunesse \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux C2C/06\)](#)

FORMATION

BPJEPS spécialité animateur - 5 mentions (44067)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport](#)
 - [Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport](#)
 - [Arrêté du 27 avril 2016 portant organisation de la spécialité « animateur » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducati](#)
-

RÉPERTOIRE

- [RNCP28557](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5 mentions :

- Loisirs tous publics
 - Animation sociale
 - Animation culturelle
 - Education à l'environnement vers un développement durable
 - Activités du cirque
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de professionnalisation
 - VAE
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

PROGRAMME

Durée

1 an

4 unités capitalisables (UC)

2 unités capitalisables (UC) transversales :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisables (UC) de la mention :

- UC3 : Conduire une action d'animation dans les activités de la mention ou de direction d'un accueil collectif de

mineurs

- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention ou de l'option

Evaluation

Production d'un document écrit personnel + un entretien (40 min.)

DEJEPS Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle - 2 mentions : Animation sociale et Développement de projets, territoires et réseaux (44067)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT, BUT)

CERTIFICATEUR

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 20 novembre 2006](#)
 - [Arrêté du 14 février 2008](#)
-

RÉPERTOIRE

- [RNCP4900](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ex DEFA (diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation).

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
 - En contrat d'apprentissage
 - En contrat de professionnalisation
 - VAE
-

ADMISSIBILITÉ

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
 - Etre en possession de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de vingt-cinq ans
 - Justifier de l'une des conditions suivantes :
 - soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au RNCP
 - soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5, enregistré au RNCP
 - soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois
 - soit justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1600 h minimum.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre son président, il est composé à parts égales :

- de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports
 - de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

Durée

1 an (700 h de formation théorique + 500 h de formation pratique)

4 unités capitalisables (UC)

2 unités capitalisables (UC) transversales :

- UC 1 : Concevoir un projet d'action
- UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

2 unités capitalisables (UC) de la mention :

- UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité

Evaluation

Document écrit personnel + soutenance orale + entretien.

STATUT ET ACCÈS

Corps des animateurs

STATUT DANS LA FPH

Catégorie B

Grades

- Animateur (13 échelons)
 - Animateur principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Animateur principal de 1ère classe (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

concours externe sur titres avec épreuves

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet de l'ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au RNCP, classé au moins au niveau 4 et délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées

OU

- Etre titulaire d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007

Quota : au moins 30% des postes à pourvoir

Concours interne sur épreuves

Ouvert par l'autorité investie du pouvoir de nomination au niveau de chaque établissement ou commun à plusieurs établissements

Conditions

- Etre agent titulaire des fonctions publiques hospitalière, d'Etat, ou territoriale ou être militaire ou être agent en fonction dans une organisation internationale
- Justifier de 4 ans de services publics

Quota : 50% au plus des postes à pourvoir

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le BPJEPS ou le BEATEP

Conditions

- Réussite à l'entrée en école ou institut
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Concours SUR ÉPREUVES (3^{ème} concours)

Ouvert par l'autorité investie du pouvoir de nomination

CONDITIONS

- Justifier de 4 ans d'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles dans les domaines correspondant aux missions d'animateur

Quota : 20 % au plus des postes à pourvoir

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie B
- Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans le corps d'animateur

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

conditions

- Compter au moins 1 an dans le 8^{ème} échelon du grade d'animateur
- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

OU

Inscription au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel

CONDITIONS

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Au grade de cadre socio-éducatif

Concours interne sur titres et épreuve orale d'admission

Conditions

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle", mention "Animation sociale"
 - Compter 5 ans de services effectifs accomplis en qualité d'assistant socio-éducatif, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ou d'animateur
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Pre-requis

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- BPJEPS Spécialité animateur Mention animation culturelle
- BPJEPS Spécialité animateur Mention animation sociale
- DEJEPS Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Mention animation sociale
- DEJEPS Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Mention développement de projets, territoires et réseaux

Relations professionnelles

- Personnels soignants pour définir le meilleur projet pour le patient ou le groupe de patients
- Partenaires extérieurs, personnels soignants et familles pour la mise en oeuvre des actions d'animation
- Directions fonctionnelles pour la construction et la réalisation des actions d'animation
- Conseiller en Economie Sociale et Familiale et Technicien d'Intervention Sociale et Familiale pour les aspects financiers exceptionnels d'une animation

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Association
- Collectivité territoriale
- Entreprise publique/établissement public
- Foyer/centre d'hébergement
- Particulier employeur
- Résidence de personnes âgées
- Société de service d'aide à domicile

Conditions

- Horaires décalés (le soir ou le week-end)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Animateur(trice) socioculturel(le)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Educateur\(trice\) spécialisé\(e\)](#)
 - [Éducateur\(trice\) sportif\(ve\)](#)
 - [Moniteur\(trice\) éducateur\(trice\)](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
<http://metiers.anfh.fr/10L30>